



Pays d'Armagnac

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Rapport d'orientation budgétaire 2025

Débatu lors
du Comité Syndical du 28 février 2025

PETR DU PAYS D'ARMAGNAC

BP3 – 32800 EAUZE
www.paysdarmagnac.org

Table des matières

1) Les éléments de contexte.....	3
2) Les priorités du budget 2025.....	5
3.1- Consolider l'action engagée.....	5
3.2- Détail des besoins à inscrire au Budget Principal.....	7
3.3- Détail des besoins à inscrire aux Budgets Annexes.....	12
3) Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution et structure.....	14
4.1- Budget principal.....	14
4.2- Budget annexe du Service ADS.....	14
4.3- Budget annexe du Service d'accompagnement à la rénovation des bâtiments publics.....	14
4) Crédits d'investissements.....	15
5) Niveau de l'épargne.....	15
6) Niveau d'endettement et capacité de désendettement.....	15
7) Niveaux des taux d'imposition.....	15
8) Effectifs de la collectivité et charges de personnel.....	15
Annexe 1 Budget consolidé 2024.....	19

1) Les éléments de contexte

Le PETR est un syndicat mixte dont les financements sont majoritairement assurés par :

- Les subventions obtenues auprès de financeurs publics pour le financement de l'équipe technique et des projets portés par le PETR ;
- Les participations des Communautés de Communes constitutives du PETR ;
- Les contributions des Communes au service ADS et au service d'accompagnement à la rénovation des bâtiments publics.

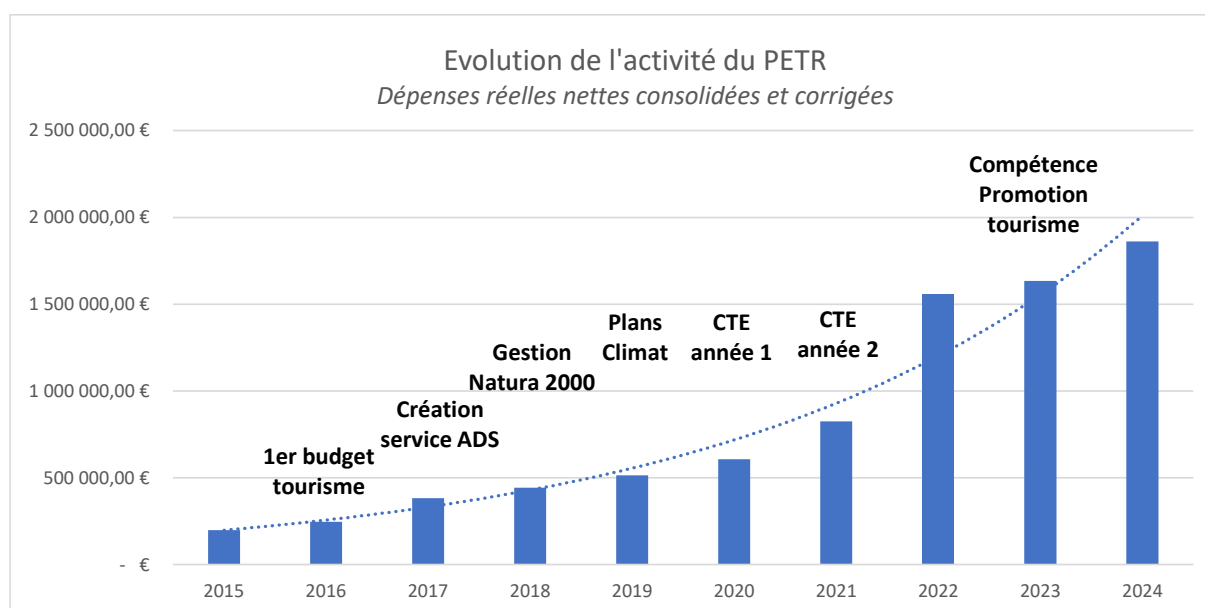
En 2025, deux éléments pèseront sur la dynamique des recettes :

❑ La contraction des aides publiques

La diminution touchera les aides de l'Etat et de ses agences, tel que l'ADEME, ainsi que les aides de la Région Occitanie et du Département du Gers. Il faut anticiper des conditions de financement moins favorables que par le passé ainsi qu'un relèvement des exigences de performance et de qualité des projets.

❑ La capacité de financement des Communautés de Communes membres

Depuis sa création en 2015, le PETR connaît une dynamique de développement soutenue. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des dépenses et met en lumière les différentes étapes du développement des activités. En l'espace de 9 ans, le PETR s'affirme comme un porteur de projets et de services aux côtés des Communes et des Communautés de Communes.

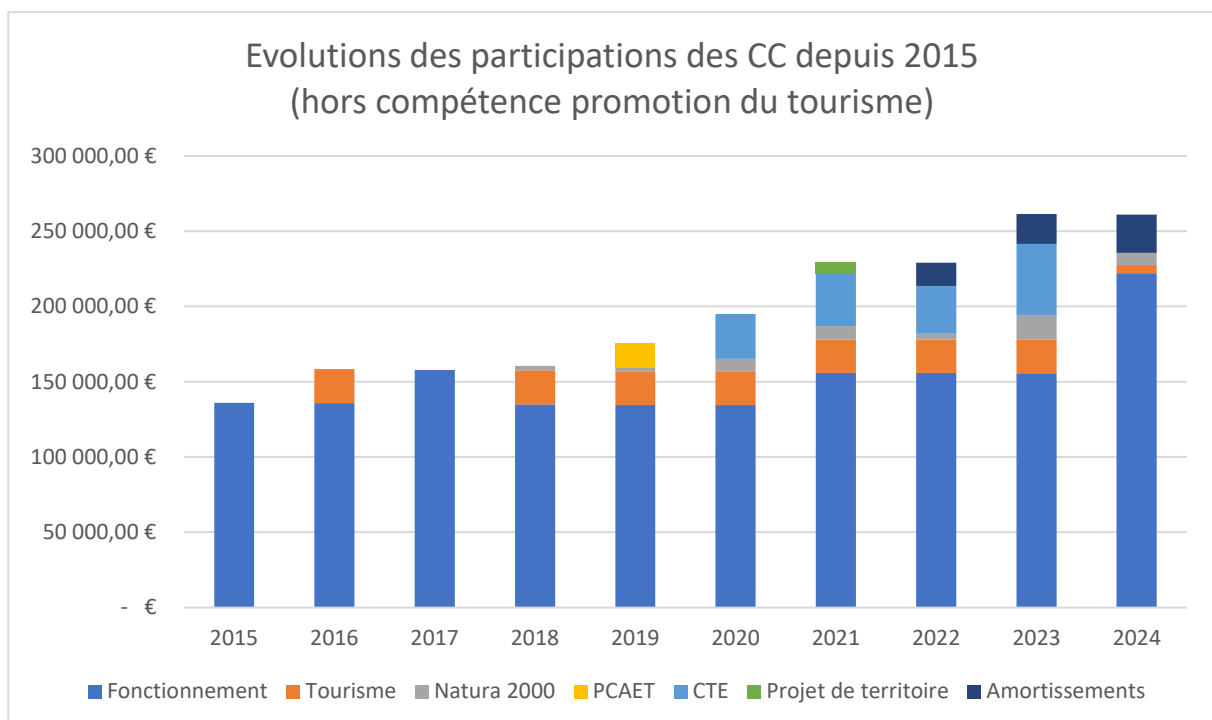


A partir de 2019, en plus de ses missions historiques, le PETR développe deux nouvelles orientations stratégiques :

- En premier lieu, l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de transition écologique afin de conforter l'économie locale, de générer de nouveaux emplois et de créer de nouvelles activités porteuses de valeur-ajoutée ;
- En second lieu, la mise en commun des moyens de promotion du tourisme entre les communautés de communes du PETR avec l'ambition de porter collectivement l'image d'un territoire touristique à l'identité reconnue internationalement - *le territoire de l'Armagnac et de d'Artagnan*.

Ces deux orientations se sont traduites, d'une part, par l'affectation de moyens financiers et humains en augmentation significative, d'autre part, par l'engagement d'un cycle de projets mené par le PETR inédit par son ampleur.

Même si le PETR a mobilisé efficacement les aides publiques disponibles, les Communautés de Communes ont consenti un véritable effort financier afin de soutenir la dynamique de développement.



Cet effort est encore plus important pour les Communautés de Communes ayant choisi d'adhérer à la compétence à la carte « *promotion du tourisme dont création d'Offices de Tourisme* » au 1^{er} janvier 2022. Conformément à leurs engagements, elles mobilisent des ressources financières en hausse substantielle afin de donner les moyens à l'Office de Tourisme Armagnac d'Artagnan de mener une politique de développement performante.

Se pose aujourd'hui la question des capacités des Communautés de Communes à mobiliser leurs ressources financières pour développer les actions du PETR au regard de leur potentiel fiscal et de leurs propres priorités.

La question est d'autant plus sensible que les collectivités locales et leurs groupements subissent elles-mêmes les surcoûts liés à l'inflation et aux baisses des dotations. Leurs marges de manœuvre se réduisent.

2) Les priorités du budget 2025

3.1- Consolider l'action engagée

L'année 2025 reste, comme les 2 années précédentes, une année de consolidation et de stabilisation des activités du PETR.

Le budget du PETR doit assurer le financement de 10 missions réparties en 4 grandes composantes :

- Les services et projets communs aux 4 Communautés de Communes adhérentes au PETR ;
- La compétence à la carte « Promotion du tourisme dont création d'Offices de Tourisme pour le compte des Communautés de Communes du Grand Armagnac, du Bas-Armagnac et d'Artagnan en Fezensac ;
- Le service ADS et Urbanisme qui opère pour le compte de 57 communes adhérentes et les Communautés de Communes du Grand Armagnac et d'Artagnan en Fezensac ;
- Le service d'accompagnement à la rénovation des bâtiments publics qui agit pour le compte de 18 communes

Le schéma ci-dessous synthétise l'architecture budgétaire du PETR.

BUDGET PRINCIPAL		2 BUDGETS ANNEXES
Financé par les participations des Communautés de Communes Comptabilité analytique		Financé par les cotisations des communes
Services et projets communs aux 4 communautés de communes → Conseiller les porteurs de projets → Ingénierie financière → Programme d'actions en faveur de la Transition Energétique et Ecologique → Programme d'actions en faveur d'une alimentation durable → Programme d'actions en faveur du développement touristique	Compétence « promotion du tourisme » pour le compte de 3 communautés de communes	Service ADS & Urbanisme Service d'accompagnement à la rénovation des bâtiments publics

Les priorités budgétaires retenues pour l'exercice 2025 sont présentées dans le tableau ci-après.

3.1.1- SERVICES ET LES PROJETS COMMUNS A TOUS LES MEMBRES DU PETR

L'objectif budgétaire est de stabiliser le montant des participations des Communautés de Communes par rapport à leur niveau de l'année 2023.

Il s'agit donc de conduire les programmes et les actions engagés depuis 2020 en maîtrisant le montant des participations des Communautés de Communes. Cette orientation conduit à limiter les ambitions de développement des missions du PETR.

S'agissant de la candidature à la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire », il est proposé d'approfondir le travail de préfiguration de la candidature en 2025. L'objectif est d'apporter des éléments décisionnels au futur Comité Syndical qui sera mis en place après les élections municipales de 2026 pour décider le lancement de la démarche.

3.1.2- COMPETENCE A LA CARTE « PROMOTION DU TOURISME DONT CREATION D'OFFICES DE TOURISME »

Les priorités budgétaires sont de :

- Maintenir la trajectoire budgétaire d'une participation des Communautés de Communes à 20€ par habitants d'ici la fin du mandat en fixant une augmentation de 1€/hab/an tous les ans soit 18,46 €/hab en 2025 ;
- Assoir un modèle économique en améliorant notamment les recettes issues de la taxe de séjour et des ventes de produits & services ;
- Doter l'office de tourisme d'un fonds de roulement lui permettant de faire face à ses besoins de financement court terme.

3.1.3- SERVICE ADS ET URBANISME / 57 communes adhérentes

Après plusieurs années d'intégration de nouvelles communes, le service est désormais structuré pour répondre au besoin.

L'organisation de l'équipe offre la capacité d'accueillir de nouvelles communes à l'avenir, notamment dans la perspective de l'achèvement des PLUi en cours en intégrant les communes actuellement au RNU.

En 2025, le tarif est maintenu à 310€/EPC.

3.1.3- SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION DES BATIMENTS PUBLICS / 18 communes adhérentes

La priorité reste le déploiement de la mission à l'échelle des 18 communes.

Le financement du programme LEADER prévu en 2025, en complément de celui de l'ADEME, doit permettre de retrouver l'équilibre budgétaire cette année.

Les paragraphes suivants précisent les besoins pour chacune des 4 composantes budgétaires.

3.2- Détail des besoins à inscrire au Budget Principal

3.2.1- LES SERVICES ET LES PROJETS COMMUNS A TOUS LES MEMBRES DU PETR

- Maintien de la participation forfaitaire aux frais de fonctionnement du PETR à 5,00 €/hab**
- Programme d'action 2025**

Le présent paragraphe expose les besoins de financement du programme d'actions 2025. Les montants indiqués dans les tableaux représentent le « reste à charge » à supporter par les Communautés de communes adhérentes, déduction faite des subventions prévisionnelles.

Le tableau ci-dessous synthétise l'impact budgétaire du programme d'action sur le montant de la participation 2025.

Programme d'action en faveur de la transition écologique et énergétique		
Besoin	Estimation budgétaire	Participations
Natura 2000	8 822 €	8 822 €
Projet Trame Verte de la FDC du Gers	2 295 €	Fonds propre 590 € (1704,93 € déjà versé au budget 2023)
PAEC du Pays d'Armagnac	pm	Financement 100% DREAL
Microprojets	5 000 €	Fonds propre
TOTAL	16 117 €	8 822 €
Programme d'action en faveur d'une alimentation durable		
Besoin	Estimation budgétaire	Participations
Recrutement d'un chargé de mission « logistique de proximité » 6 mois de juillet à décembre	5 000 €	Fonds propre
Microprojets	3 000 €	Fonds propre
TOTAL	8 000 €	0 €
Programme d'action en faveur du développement touristique		
Besoin	Estimation budgétaire	Source de financement
GR de Pays / Panneaux départ	300 €	300 €
GR de Pays / Numérisation	6 460 €	RAR 2024
Extension collection Armagnac Confidentiel	3 354 €	RAR 2024
Opération collective GERS – Echappées belles	3 300 €	3 300 €
Opération collective GERS – Topo guide Gers	1 500 €	1 500 €
Création panneau pédagogique Lagardère (replantation de haies)	1 200 €	1 200 €
Contrat de destination Toulouse Métropole	1 500 €	1 500 €
Préfiguration candidature PAH	8 000 €	8 000 €
TOTAL	25 614 €	15 800 €

Préparation projet de territoire 2026		
Besoin	Estimation budgétaire	Participations
Etudiant MASTER Jean-Jaurès	10 000 €	Fonds propre
TOTAL	10 000 €	0 €

❑ Amortissements 2025

Le tableau ci-dessous présente le besoin de financement des amortissements des investissements du PETR déduction faite des subventions perçues.

Les amortissements des dépenses sont stables. En revanche, le PETR ayant perçu les aides attendues en 2024, les amortissements des subventions augmentent sensiblement, permettant ainsi de baisser la participation des Communautés de Communes (-44% par rapport à l'exercice 2024 soit 10 000 € environ).

Amortissement des dépenses d'investissement Article 6811 Hors compétence "Promotion du tourisme"	32 178,06 €
Amortissement des subventions d'investissement Article 777 Hors compétence "Promotion du tourisme"	17 905,05 €
Sous Total participation AMORTISSEMENT	14 273,01 €
par habitant	0,32 €

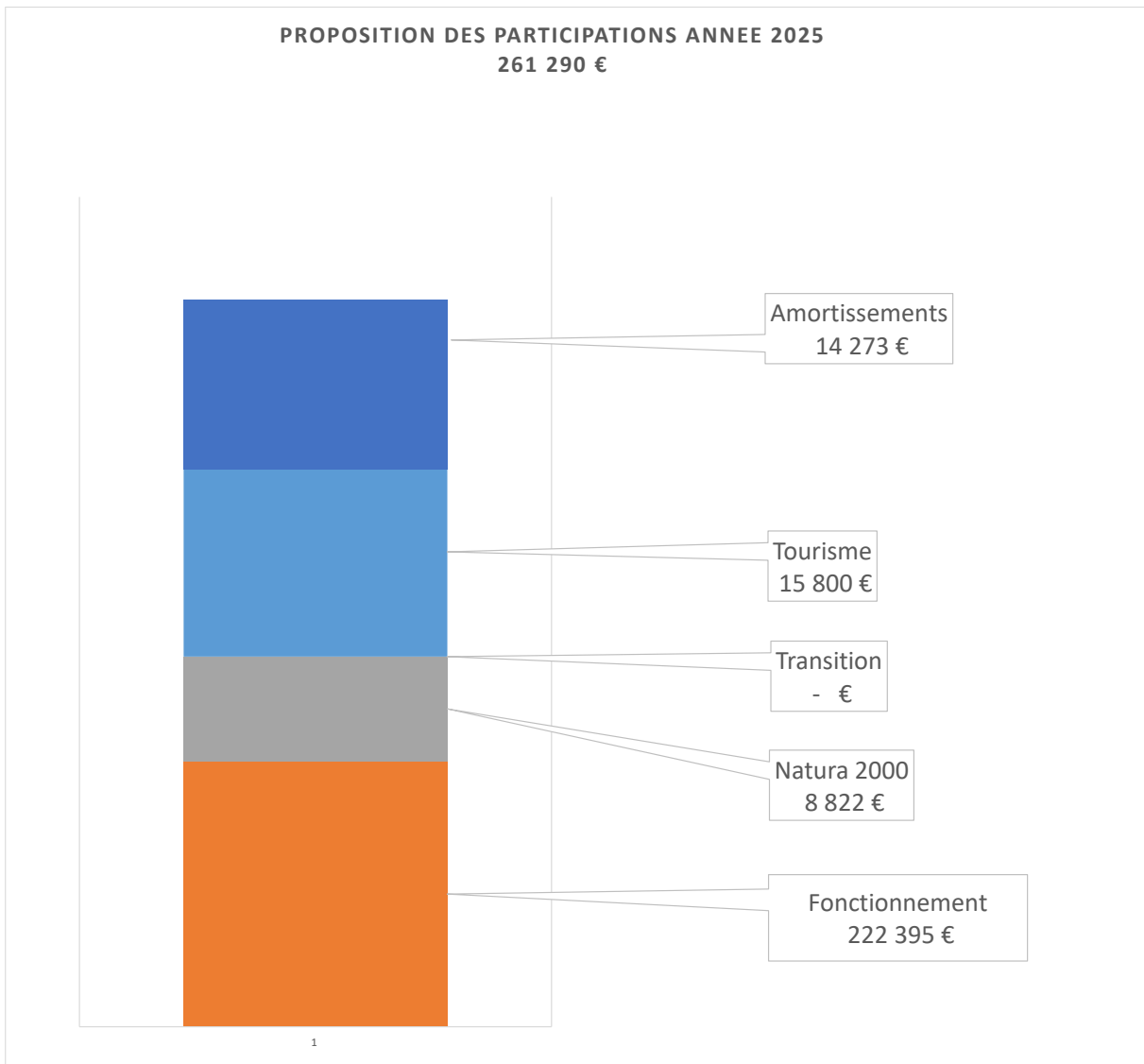
❑ En 2025, le maintien des participations des Communautés de Communes à leur niveau de 2023 est possible

Pour répondre aux besoins de l'exercice 2025, l'autofinancement nécessaire s'élève à 284 880 €. Si l'on compare ce chiffre aux montants des participations 2023 (261 481 €), il faudrait augmenter l'effort financier des Communautés de Communes de 21 399 €.

Plusieurs mécanismes permettent de maintenir la participation au même niveau que l'exercice 2023 :

- Les participations 2024 non consommées en raison du report de certaines opérations ont été transférées sur l'exercice 2025 sous la forme d'un produit constaté d'avance d'un montant de 14 167 € ;
- Le PETR mobilisera ses fonds propres à hauteur de 23 590 € pour financer certaines dépenses :
 - Numérisation du GR de Pays : 6 460 €
 - Dotations micro-projets PAT (3000 €) et Transition écologique (5000 €)
 - Préparation du projet de territoire : 10 000 €

- Après plusieurs exercices, le PETR se dote d'une capacité d'autofinancement en section d'investissement qui permet de financer l'extension de la collection « Armagnac Confidentiel » en 2025 pour un montant 3 354 € ;



		PARTIE COMMUNE A TOUS LES MEMBRES DU PETR								
		Participation au prorata du nombre d'habitants de chaque CC		Participation au "projet"				Total et comparaison par rapport à 2024		
		fonctionnement	Dotation tourisme							
	Nb hab.	5,00 €/hab	0,36 €/hab	Particip TEE	Particip PAT	Projet de territoire	Amortis.	Total 2025	Ecart 2025/2024	Rappel 2024
Artagnan en Fezensac	7 087	35 435 €	2 517 €	2 206 €			2 274 €	42 432 €	- 131 €	42 563 €
Bas-Armagnac	9 020	45 100 €	3 204 €	2 206 €			2 894 €	53 404 €	319 €	53 085 €
Grand Armagnac	13 689	68 445 €	4 863 €	2 206 €			4 393 €	79 906 €	458 €	79 448 €
Ténarèze	14 683	73 415 €	5 216 €	2 206 €			4 712 €	85 548 €	- 400 €	85 948 €
TOTAL participation CC	44 479	222 395,00 €	15 800 €	8 822 €	- €	- €	14 273 €	261 290 €	246 €	261 044 €
Fonds propre				5 590 €	8 000 €	10 000 €		23 590 €		

3.2.2- COMPETENCE A LA CARTE « Promotion du tourisme » / OFFICE DE TOURISME ARMAGNAC-ARTAGNAN

Après la phase complexe de création de l'Office de Tourisme en 2022, 2023 et 2024, la construction du budget primitif 2025 est le premier un exercice budgétaire « normal ». L'objectif reste de consolider le modèle économique de l'Office de Tourisme Armagnac Artagnan.

La trajectoire budgétaire de +1€/an/hab d'ici à la fin du mandat est maintenue. Le montant de la participation s'élève en 2025 à 18,46 €/hab.

En 2025, le montant des ressources mobilisées par le PETR pour l'exercice de la compétence « promotion du tourisme » est estimé à 826 587 € en section de fonctionnement et de 0 € en section d'investissement. Le tableau ci-dessous retrace la ventilation des recettes et des dépenses au sein du budget principal. Il retranscrit les flux financiers entre les Communautés de Communes, le PETR et l'Office de Tourisme Armagnac d'Artagnan.

En section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
611	Prestations	7 500 €			
615231	Entretien vélorail	10 000 €	70841	Rbst MAD personnel PETR	64 553 €
6161	Multirisques	1 100 €	738	Taxe de séjour en provenance des CC	200 000 €
6281	Redevance Convention SNCF	2 040 €	74758	Participations des CC	550 034 €
64131	MAD personnel	64 553 €	74888	Subvention LEADER	- €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	12 000 €	75888	Rbst cotisations retraites fonctionnaires	12 000 €
657381	Versement aux ets & services attachés à carac indus & comm	519 652 €			
6811	Dotation aux amortissements	9 742 €			
7398	Versement taxe de séjour	200 000 €			
"023"	Virement à la section d'investissement	- €			
TOTAL		826 587,00 €	TOTAL		826 587,00 €

En section d'investissement :

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
		- €	"021"	Virement de la section de fonctionnement	
TOTAL		- €	TOTAL		- €

De manière à assurer la transparence dans la gestion du PETR, la traçabilité des dépenses et des recettes liées à la compétence « promotion du tourisme » est assurée au moyen d'une comptabilité analytique.

Un bilan sera effectué chaque année pour retracer les flux financiers et en rendre compte devant les membres du Comité Syndical.

3.2.3- Proposition de répartition des participations par Communauté de Communes

Pour rappel, le nombre d'habitants par Communauté de Communes est fixé par référence à la base de données BANATIC de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), Recensement de la Population (population totale regroupée en vigueur en 2025 – millésimée 2022).

Le tableau ci-après présente la répartition des participations par Communauté de Communes.

	Participation commune à tous les membres du PETR	COMPETENCE A LA CARTE Promotion du tourisme	TOTAL
Artagnan en Fezensac	42 432 €	130 826 €	173 258 €
Bas-Armagnac	53 404 €	166 509 €	219 913 €
Grand Armagnac	79 906 €	252 699 €	332 605 €
Ténarèze	85 548 €		85 548 €
TOTAL	261 290 €	550 034 €	811 324 €
Fonds propre du PETR	23 590 €		

3.3- Détail des besoins à inscrire aux Budgets Annexes

3.3.1- Budget Annexe « Service ADS »

Le service ADS n'accueillera pas de nouvelles communes en 2025. Après le recrutement d'une instructrice à mi-temps en septembre 2024, l'équipe est organisée pour faire face à l'activité. La configuration de l'équipe permet d'anticiper de nouvelles adhésions dans la perspective de l'approbation des PLUi en cours d'élaboration.

La Commission « Urbanisme » réunie le 2 décembre 2024 a approuvé les hypothèses budgétaires suivantes :

- Le maintien du tarif de 310 € par Equivalent Permis de Construire (EPC) ;
- La prudence sur le niveau de recettes avec un objectif à 710 EPC ;
- Le maintien des investissements dans le logiciel SIG du service dans le but de mettre à jour les documents d'urbanisme depuis l'approbation du SCoT de Gascogne (phase de mise en compatibilité).

3.3.2- Budget Annexe « Service d'accompagnement à la rénovation des bâtiments publics »

Le budget prévoit :

- le poste de Conseiller en Energie Partagé
- la participation aux frais de structures du PETR
- les frais de déplacements
- les frais de formation et d'animation
- l'achat de matériel et petits équipements.

3) Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution et structure

Les paragraphes ci-après décrivent l'impact des priorités budgétaires sur les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal et des budgets annexes.

4.1- Budget principal

En section de fonctionnement, après la forte augmentation en 2022 en raison de la prise de compétence « Promotion du tourisme dont création d'Offices de tourisme », la masse budgétaire va se stabiliser autour de 2,2 millions d'euros.

Les principales évolutions notables dans la structure des dépenses est la hausse du chapitre 014 « atténuations de produit ». Ce chapitre agrège le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme Armagnac Artagnan (200 000 €) ainsi que le reversement de l'aide du Plan Agroécologique et Climatique « Armagnac » (PAEC) au profit de l'ADASEA du Gers (161 000 €).

Cette augmentation est contre-balançée par la fin du programme d'investissement du projet alimentaire territorial qui explique la forte baisse du chapitre 65.

Il faut noter la légère diminution des dépenses de personnel par rapport à l'exercice 2024 (-5%) qui résulte de la politique de recrutement prudente menée en 2024. Les embauches prévues ont été amendées afin de maîtriser le budget :

- Recrutement d'un mi-temps aux affaires générales au lieu d'un temps plein
- Recrutement d'un mi-temps au service ADS au lieu d'un temps plein

En section d'investissement, le budget primitif prévisionnel sera équilibré à 342 000 € en section d'investissement (+6%). Cette légère augmentation s'explique principalement par l'augmentation du fonds de roulement qui résulte des résultats de clôture de l'exercice 2024.

4.2- Budget annexe du Service ADS

Le budget primitif prévisionnel sera équilibré à 521 980 € en section de fonctionnement et à 252 225 € en section d'investissement.

En section de fonctionnement, la masse budgétaire augmente de 16% en raison de l'accroissement de l'excédent de fonctionnement. Les dépenses de personnel sont en légère baisse (-4%).

4.3- Budget annexe du Service d'accompagnement à la rénovation des bâtiments publics

Le budget primitif prévisionnel sera équilibré à 83 227 € en section de fonctionnement et à 14 877 € en section d'investissement.

La section de fonctionnement augmente de 55%. Cette situation s'explique par le fait l'exercice 2024 était établi sur la base de 9 mois, du 1^{er} avril au 31 décembre.

4) Crédits d'investissements

Comme les années précédentes, les opérations d'investissement du budget principal et des budgets annexes seront financées **sans recourir à l'emprunt**. Les ressources proviennent, d'une part, des subventions mobilisables auprès de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, d'autre part, de la capacité d'épargne en section de fonctionnement.

5) Niveau de l'épargne

L'objectif en 2025 est de dégager un niveau d'épargne brute de l'ordre de 100 000 € cumulé sur l'ensemble des budgets du PETR afin de conforter le fonds de roulement.

6) Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Le PETR n'a pas contracté d'emprunt pour financer ses investissements.

Afin de sécuriser sa capacité de financement court-terme, le PETR a contracté une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire, d'un montant de 300 000 € et d'une durée d'un an.

7) Niveaux des taux d'imposition

Le PETR du Pays d'Armagnac ne prélève pas d'impôt.

8) Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Présentation selon la nouvelle nomenclature des emplois territoriaux (NET 2019)

Structure des effectifs au 1^{er} janvier 2025

	Codification des emplois (nomenclature NET)	Effectif
Filière technique	TTP2	1
	BTP1	1
Filière administrative	BAW3	2
	BAT1	2
	TAR3	1
	TAR2	1
	SAR1	2
	BAJ1	1
TOTAL		11

Durée effective du travail

	Codification des emplois (nomenclature NET)	Régime	Nb d'heures travaillées annuellement	Durée effective
Filière technique	TTP2	RTT	1 607	100 %
	BTP1	RTT	1 607	100 %
Filière administrative	BAW3	RTT	1 607	100 %
	BAT1	RTT	1 607	100 %
	TAR3	RTT	1 607	100 %
	TAR2	RTT	1285.6	80 %
	SAR1	RTT	1 607	100 %
	BAJ1	RTT	1 607	100%

Dépenses de personnel

	Codification des emplois (nomenclature NET)	Traitement (IM)	NBI	Régime indemnitaire	Heures supp rémunérées
Filière technique	TTP2	597	25	RIFSEEP	0
	BTP1	395	0	RIFSEEP	0
Filière administrative	BAW3	811	0	RIFSEEP	0
	BAW3	678	0	RIFSEEP	0
	BAT1	645	0	NON	0
	BAT1	645	0	NON	0
	TAR3	556	0	RIFSEEP	0
	TAR2	457	0	RIFSEEP	0
	SAR1	375	0	RIFSEEP	0
	SAR1	375	0	RIFSEEP	0
	BAJ1	366	0	NON	0

□ **Politique sociale du PETR (données 2024) :**

- Adhésion CNAS pour tous les agents : maximum 2 860 €
- Chèques déjeuner valeur faciale 9 € : maximum 11 956 € (participation des agents déduite)
- Chèques multi-enseignes : maximum 2 500 €
- Participation employeur pour la protection sociale des agents : maintien de salaire (10 €/agent max), mutuelle santé (20 €/ agent max) sur présentation des justificatifs.

□ **Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice 2024**

S'agissant des dépenses de personnel, le PETR prévoit en 2025 l'embauche d'un chargé de mission « logistique de proximité » pour une durée de 6 mois afin renforcer les ressources humaines dédiées au projet alimentaire territorial. Cette embauche est réalisée dans le cadre d'un accroissement d'activité temporaire. Par conséquent, le tableau des emplois permanents reste inchangé.

Les dépenses de personnel prennent en compte les évolutions des agents sur la grille salariale, l'augmentation du point d'indice et des charges.

Il faut noter une diminution des dépenses de personnel par rapport à l'exercice 2024 (-5%) qui résulte d'une politique de recrutement prudente menée en 2024. Les moyens humains ont été revus à la baisse afin de maîtriser le budget :

- Recrutement d'un mi-temps aux affaires générales au lieu d'un temps plein
- Recrutement d'un mi-temps au service ADS au lieu d'un temps plein

ANNEXES

Annexe 1

Budget consolidé 2024

Le tableau ci-dessous est établi à partir des comptes administratifs.

		Dépenses nettes réalisées	Neutralisation des flux	Dépenses nettes corrigées	Recettes nettes réalisées	Neutralisation des flux	Recettes nettes corrigées
Budget principal	Fonctionnement	1 771 158 €	213 260 €	1 557 898 €	1 807 520 €	213 260 €	1 594 260 €
	Investissement	18 917 €		18 917 €	71 195 €		71 195 €
	Total	1 790 075 €		1 576 815 €	1 878 715 €		1 665 455 €
Budget annexe ADS	Fonctionnement	218 441 €		218 441 €	288 853 €		288 853 €
	Investissement	19 657 €		19 657 €	8 971 €		8 971 €
	Total	238 098 €		238 098 €	297 824 €		297 824 €
Budget annexe rénovation bat.	Fonctionnement	44 146 €		44 146 €	38 057 €		38 057 €
	Investissement	2 444 €		2 444 €	- €		- €
	Total	46 590 €		46 590 €	38 057 €		38 057 €
Total		2 074 763 €		1 861 503 €	2 214 596 €		2 001 336 €